COMMUNE D'AVIRON CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le jeudi 2 décembre 2021 à 20 h 00

Etaient présents :

Mesdames BERTIN, ZABIVOROTA, HELOUIN, RIOULT, BODIN, ROY, LOUVEL Messieurs DROUARD, LAUDOUAR, MORIN, HATTON, MARTIN, MONTAIGNE, CHION, RENOUF

Absente excusée : Madame ROY

A été nommée secrétaire de séance : Mme ZABIVOROTA

Approbation du compte rendu du 30 septembre 2021

Ordre du jour :

- o Installation d'un nouveau conseiller municipal
- o Création d'un poste d'adjoint supplémentaire
- o Election d'un adjoint supplémentaire
- o Indemnités de fonction de l'adjoint supplémentaire
- Transformation de la cuisine de réchauffage du restaurant scolaire d'Aviron en cuisine de préparation – Demandes de subventions
- Tarification des repas de cantine
- o Révision des tarifs de la salle des fêtes
- Réalisation de travaux d'effacement des réseaux rue de la ceriseraie et rue des violettes
- o Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM Téléthon
- o Participation financière à une classe découverte
- Autorisation de signature Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un ordinateur portable
- Autorisation de signature Demande de fonds de concours pour l'acquisition de matériel technique
- Décision Modificative n°5
- o Autorisation d'encaisser deux chèques de la SMACL
- Questions diverses
 - Proposition de prestations de police exercées par des gardes particuliers
 - Echanges concernant la possibilité de participer aux dépenses engagées par les agents pour la souscription d'une mutuelle
 - ➤ Elaboration d'un budget participatif Validation de la charte
 - Mise en œuvre du plan vélo sur Aviron

Installation de Mme Louvel, nouvelle conseillère municipale

Par courrier du 22 octobre 2021, Mme Béatrice DUCROCQ a informé Mme la Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Mme Jocelyne LOUVEL, suivant immédiat sur la liste « Aviron, Avançons Ensemble » dont faisait partie Mme DUCROCQ lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale. Madame la Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Création d'un poste d'adjoint au maire supplémentaire

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour ce qui concerne la commune d'Aviron, le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser quatre. Par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal avait créé trois postes d'adjoints. Il est proposé de créer un poste supplémentaire portant à quatre le nombre des adjoints. Mme la Maire précise que, de ce fait, il n'y aura plus de conseillers municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant ainsi à quatre le nombre des adjoints.

Election d'un adjoint au Maire supplémentaire

Le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint au Maire supplémentaire portant ainsi à quatre le nombre d'adjoints.

Conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

M. Thierry DROUARD propose sa candidature.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls et assimilés : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés: 13
- Majorité requise : 7

M. DROUARD ayant obtenu la majorité absolue (13 voix) a été proclamé 4^{ème} adjoint au Maire et immédiatement installé.

Indemnités de fonction de l'adjoint supplémentaire

Suite à l'élection d'un quatrième adjoint au Maire, il appartient au conseil municipal de fixer le montant de l'indemnité de fonction qui lui sera versée.

Cette indemnité est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat, dans la limite d'une enveloppe financière qui varie selon la taille de la commune en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal avait fixé les indemnités des adjoints comme suit :

- 1ère adjointe : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjointe : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique Mme la Maire propose de fixer les indemnités de fonction du 4^{ème} adjoint au même taux que les autres adjoints.

Elle précise que, dans la mesure où il n'y a plus de conseillers délégués, l'indemnité de l'adjoint supplémentaire correspond au montant cumulé de ces deux indemntiés.

La délibération sera accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à chacun d'entre eux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Fixer le montant de l'indemnité de fonction du 4^{ème} adjoint à 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Préciser que les indemnités de fonction fixées par la présente délibération seront versées à compter de la prise d'effet de l'arrêté de délégation de fonction
- Approuver le nouveau tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées à chaque adjoint qui sera annexé à la présente délibération

Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)

INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
BERTIN Sophie	43 %	43%

B - Adjoints au maire avec délégation

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
BODIN Bénédicte	16,5 %	16,5%
LAUDOUAR Franck	16,5 %	16,5%
ZABIVOROTA Marie-Laure	16,5 %	16,5%
DROUARD Thierry	16,5 %	16,5 %

<u>Transformation de la cuisine de réchauffage du restaurant scolaire en cuisine de préparation – Demandes de subventions</u>

Un projet de transformation de la cuisine du groupe scolaire en cuisine de préparation est actuellement en cours d'élaboration. Sont notamment prévus les travaux suivants :

- Travaux du bâtiment (gros œuvre, désamiantage, menuiserie, carrelage, faïence, peinture, électricité, plomberie, chauffage, faux-plafonds...)
- Equipements de cuisine (espace plonge avec lave-vaisselle, rangement des denrées, légumerie, four, table réfrigérée, plaques de cuisson, rangements, ustensiles de cuisine...)

Le coût prévisionnel subventionnable de cette opération est estimé à 212 520,65 € HT, soit 255 024,78 € TTC.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 248 571,10 € HT, soit 298 285,32 € TTC ;

Aussi, Mme la Maire envisage de solliciter plusieurs financeurs, dont l'Etat (DETR), le département, la CAF ou l'EPN afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le projet de transformation de la cuisine de réchauffage du restaurant scolaire en cuisine de préparation
- **APPROUVE** le montant prévisionnel subventionnable de cette opération à 212 520,65 € HT, soit 255 024,78 € TTC avec une TVA à 20 % ; ainsi que son plan de financement
- **APPROUVE** le montant prévisionnel global de cette opération à 248 571,10 €, soit 298 285,32 € TTC avec une TVA à 20 %; ainsi que son plan de financement

- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs ;
- **DIT** qu'un montant de 298 285,32 € sera inscrit au budget,
- **DIT** que le solde sera financé en partie par emprunt et en partie sur fonds propres.

Tarification des repas de cantine

Par délibération du 5 décembre 2017, il avait été décidé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs de la cantine de la façon suivante :

Repas enfants	3,20 €
Repas adultes	3,50 €

L'UCP vient d'informer la commune qu'en raison de l'obligation qui est faite à toutes les unités de restauration collective de répondre aux obligations de la loi EgAlim visant à plus d'exigence (une plus grande qualité des aliments et une sécurité alimentaire accrue) et des hausses conséquentes de bon nombre de produits, elle se voit contrainte d'augmenter ses tarifs pour 2022.

	Tarifs UCP 2021	Tarifs UCP 2022	
Repas Maternelles	2,47 €	2,82€	
Repas Primaires	2,57 €	2,93 €	
Repas Adultes	3,04 €	3,47 €	

Par conséquent, Mme la Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent augmenter les tarifs pour l'année 2022.

Par ailleurs, elle indique au conseil municipal que la commune envisage de mettre en place prochainement une tarification sociale pour le règlement des repas de cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité (1 voix contre -13 voix pour) à l'augmentation des tarifs en prenant en compte à la fois l'augmentation des tarifs de l'UCP et la masse salariale des agents présents le midi pour préparer les plats, assister les enfants pendant le repas, mais aussi surveiller la sieste et la récréation, soit + 11,2 % à compter du 1^{er} février 2022.

Repas enfants	3,56 €
Repas adultes	3,93 €

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite entamer une réflexion sur une tarification sociale, permettant ainsi aux familles en difficulté de bénéficier d'une réduction sur le coût des repas de cantine.

Révision des tarifs de la salle des fêtes

Mme la Maire explique au conseil municipal qu'elle est de plus en plus souvent sollicitée par des associations hors commune qui sont à la recherche d'une salle pour organiser leurs réunions.

Elle rappelle que les salles sont mises à disposition gratuitement par la commune pour les associations communales qui la font vivre.

Aussi, elle propose de compléter les tarifs de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2022 de la façon suivante :

	Petite salle	Grande Salle	Ensemble des deux salles
½ journée	150 €	200 €	300 €
1 journée	230 €	370 €	550 €

Mme la Maire propose que le tarif de la demi-journée s'applique :

- De 8 h 00 à 12 h 00
- De 14 h à 18 h 00
- De 20 h 00 à 23 h 00 (soirée)

Par ailleurs, elle propose de supprimer le tarif « vin d'honneur ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

SIEGE – Travaux d'effacement des réseaux – Rue de la ceriseraie et rue des violettes

Le SIEGE envisage de réaliser des travaux d'effacement sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et sur le réseau de télécommunications, rue de la ceriseraie et rue des violettes.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune.

L'estimation des travaux est la suivante :

- Distribution publique de l'électricité : 60 000 € TTC

Part communale 30 % HT, soit 15 000 € (la TVA est prise en charge par le SIEGE)

- Eclairage public : 25 000 € TTC

Part communale 20 % HT, soit 4 166,67 € (la TVA est prise en charge par le SIEGE)

- Réseau Télécom : 19 000 € TTC

Part communale 30 % HT + TVA, soit 7 916,67 € (la TVA payée par la commune au SIEGE est non récupérable)

Au total, la participation de la commune s'élève à :

- en section d'investissement : 19 166,67 € €
- en section de fonctionnement : 7 916,67 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- La réalisation de ces travaux
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (RT)

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM Téléthon

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, les manifestations organisées habituellement n'ont pas toutes pu avoir lieu cette année.

Mme la Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association AFM Téléthon afin de venir en aide aux personnes touchées par la maladie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour)

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association AFM
 Téléthon
- Charge Mme la Maire de procéder au versement de la subvention et signer tout document s'y rapportant

Participation financière à une classe découverte

Les enfants de l'école de CM1-CM2, soit 25 enfants, doivent partir en classe découverte à Asnelles (14) du 7 au 10 juin 2022. Le coût de ce séjour s'élève à 8 690 € TTC. Mme la Maire propose au Conseil Municipal de participer à cette classe découverte à hauteur de 20 % du montant du séjour, soit 1 738 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer au frais de séjour ainsi qu'aux frais de transport de la classe de découverte de juin 2022 à Asnelles à hauteur de 1 738 €

Demande de subvention pour la classe découverte

Le Département de l'Eure peut accorder une subvention d'un montant de 30 € par élève pour l'organisation d'une classe de découverte en Normandie.

Par conséquent, Mme la Maire demande l'accord du conseil municipal pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la classe de découverte organisée du 7 au 10 juin 2022 à Asnelles (14) pour les enfants de la classe de CM1-CM2 de l'école d'Aviron. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Mme la Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Eure pour l'organisation de cette classe découverte.

<u>Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un ordinateur portable.</u>

En raison de la pandémie, de plus en plus de réunions sont organisées à distance et Mme la Maire propose de faire l'acquisition d'un ordinateur portable.

Deux devis ont été demandés :

1^{er} devis : Oui4Com
 Montant : 1 040 € HT

 2^{ème} devis : Darty
 Montant : 849,99 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de la société Oui4Com au montant estimé
- Autorise Mme la Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l'EPN d'un montant de 520 € et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.
- Décide d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

<u>Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour l'acquisition de matériel d'entretien.</u>

Il est nécessaire de renouveler du matériel d'entretien qui ne fonctionne plus.

Trois devis ont été demandés :

- 1^{er} devis : SAMA

Montant : 2 905,44 € HT soit 3 486,53 € TTC

- 2^{ème} devis : Jardins Loisirs

Montant: 2 930,63 € HT soit 3 516,76 € TTC

- 3ème devis: SAS HENAULT Motoculture

Montant: 3 228,25 € € HT soit 3 873,90 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention)

- Approuve le devis de la SAMA au montant estimé
- Autorise Mme la Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l'EPN d'un montant de 1 452,72 € et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.
- Décide d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

Décision modificative n°5

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'abonder le compte 014 d'un montant de 110 € afin de pouvoir procéder au dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande

Autorisation d'encaisser deux chèques

Mme la Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'encaissement d'un chèque d'un montant de 602,69 € et d'un autre chèque de 309,08 € remis par la SMACL en remboursement d'indemnités journalières pour deux agents qui étaient en arrêt maladie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Mme la Maire à encaisser le chèque d'un montant de 602,69 € et le chèque d'un montant de 309,08 € émis par la SMACL
- Charge Mme la Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Questions diverses

Proposition de prestations de police exercées par des gardes particuliers

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie propose à ses communes membres des prestations de police exercées par des gardes particuliers. Le montant du forfait annuel a été évalué à 3 000 € pour la commune d'Aviron.

Le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à cette proposition

<u>Echanges concernant la possibilité de participer aux dépenses engagées par les agents pour la souscription d'une mutuelle</u>

Elaboration d'un budget participatif – Validation de la charte.

Mise en œuvre du plan vélo sur Aviron

Mme la Maire indique au conseil municipal que 33 km de pistes cyclables sont déjà balisées.

Actuellement, des études sont menées pour relier entre autres les communes de :

- Guichainville
- Angerville
- Prey
- Grossoeuvre

Par ailleurs, une étude devrait être réalisée l'année prochaine pour la mise en place d'une voie douce permettant de relier Aviron à Saint-Michel le long de la RD 543.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 20

La Maire,

Sophie BERTIN